

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA20-0045

Valable 5 ans à compter du 08 janvier 2020

Matériau présenté par : AFS BORU SANAYI A.S.
Ivedik Organize Sanayi Bölgesi
1468 Cadde No 153 Ostim
06370 ANKARA
TURQUIE

Marque commerciale : ISOAFS-ALU.F HYGIENE / ISOAFS-ALU.F HYGIENE ECOSOFT
SONOAFS-ALU.F HYGIENE / SONOAFS-ALU.F HYGIENE ECOSOFT

Description sommaire :

Complexe souple pour gaine de ventilation avec isolant constituée comme suit (de l'intérieur vers l'extérieur) :

- Une paroi intérieure classée M0 (PV RA19-0193) constituée de films polyester d'épaisseur 9 µm contrecollés entre des feuilles minces d'aluminium d'épaisseur 20 µm. La face intérieure est revêtue d'une peinture appliquée à raison de 2 g/m² humide. Cette paroi intérieure est micro perforée pour les versions « SONO » et non perforée pour les versions « ISO ».
- Un isolant en laine de verre (jaune pour les versions standard ou marron pour les versions ECOSOFT), d'épaisseur nominale de 25 mm et de masse volumique nominale de 16 kg/m³.
- Une paroi extérieure constituée de films polyester d'épaisseur 12 µm contrecollés entre des feuilles minces d'aluminium d'épaisseur 9 µm.

Masse surfacique nominale de la paroi intérieure (sans spirale) : 189,4 g/m².

Masse surfacique nominale de la paroi extérieure : 65,0 g/m².

Epaisseur nominale de la paroi intérieure (sans spirale) : 75 µm.

Epaisseur nominale de la paroi extérieure : 45 µm.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement avec joint simulé

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA20-0045 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Modification du document pour correction de la masse volumique de l'isolant. Le document RA20-0045 du 03 août 2020 annule et remplace le document RA20-0045 du 19 février 2020.

Fait à Champs-sur-Marne, le 03 août 2020

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS